



Rapport d'activité

2024



Sommaire

QUI SOMMES-NOUS ? 2

FAITS MARQUANTS EN 2024 6

Développement du collectif 6

Contrat départemental des solidarités 7

Interpellation des députés 8

Journée du collectif - 28 mai 9

Nos acteurs témoignent 11

Deux projets soutenus par le collectif 12

GROUPES DE TRAVAIL ET GROUPES PROJETS 13

Accès aux droits 14

Projet Insertion numérique 18

Projet nouveau RSA 18

Hébergement – Logement 20

Projet Guide d'orientation pour l'accès au logement et à l'hébergement (GOAHL) 23

Réseaux locaux de solidarité 24

PERSPECTIVES 2025 26

L'ASSOCIATION DE MOYENS : VIVRE ENSEMBLE DANS LE 92 (financements et fonctionnement) 27

Qui sommes-nous ?



Notre structure

Nous sommes un collectif de 25 associations de solidarité qui rencontrent et accompagnent les personnes en situation de précarité dans les Hauts-de-Seine.

Nous fonctionnons en réseau et agissons conjointement dans le cadre d'une charte à laquelle nous avons adhéré.

Notre vision

Nous voulons nous engager avec tous, citoyens, associations, pouvoirs publics, représentants de l'Etat et des collectivités territoriales pour **développer un véritable vivre ensemble sur notre département.**

Notre projet

- **Garantir** que chacun ait accès à ses droits
- Ouvrir et multiplier des **espaces de concertation**
- Agir dans la déclinaison de la stratégie de **lutte contre la pauvreté**
- Construire des réponses **avec ceux qui vivent la précarité et l'exclusion**
- Promouvoir tout dispositif social innovant et multiplier **les initiatives d'échange et de partage**
- **Développer les liens** entre tous les habitants et acteurs du territoire.

Historique

Trois nouveaux groupes projets dans le collectif

2024

Lancement du 1er réseau local de solidarité à Nanterre

2023



Exposition «Les réalités de la pauvreté dans les Hauts-de-Seine»

2022

Campagne de mobilisation inter-associative pour les élections départementales

2021



Création d'une association, Vivre ensemble dans le 92



2020

Campagne de mobilisation inter-associative pour les élections municipales

Lancement de l'essaimage du Dispositif Premières Heures

2019

Dispositif
Premières Heures

Organisation du Colloque Précarité et Mal-Logement dans le 92

2018



Signature de la stratégie départementale de lutte contre la pauvreté

2016



Création du collectif

2015

Campagne de mobilisation inter-associative pour les municipales sur la question de l'hébergement et du logement

2014



Chiffres clefs

25 associations

Nous travaillons main dans la main.

36 000

personnes accompagnées

Nous agissons avec elles pour faire valoir leurs droits.

4 800 bénévoles

Grâce à ces citoyens engagés, nous pouvons agir.

36 communes

Nous sommes présents dans tout le département.



Associations membres



3 groupes de travail

Composés de membres de nos associations qui réfléchissent, échangent, s'informent, rencontrent des acteurs du territoire et montent des projets autour de ces thématiques :

- Accès aux droits
- Hébergement et logement
- Réseaux locaux de solidarité

3 groupes de projets

- Inclusion numérique
- Enquête nouveau RSA
- Guide d'orientation pour l'accès au logement et à l'hébergement (GOAHL)



Vos contacts du collectif

Les associations membres délèguent des bénévoles ou des salariés pour l'animation du Collectif Citoyens Fraternels 92. Ils et elles se répartissent des rôles clefs avec la chargée de projet. N'hésitez pas à les contacter.

Vivre ensemble 92

Catherine Sabel

- chargée de projet, salariée à temps plein
- salariée de l'association Vivre ensemble 92 pour le collectif Citoyens Fraternels 92
- groupe de coordination

catherine.sabel@citoyensfraternels.org - 06 30 66 36 18

34 rue Steffen 92 600 Asnières-sur-Seine

Entraide protestante

Hélène Beck

- groupe de coordination
- équipe communication
- trésorière de Vivre ensemble 92

helenebeck92@gmail.com

Espaces

Etienne Lutz

- groupe de coordination
- équipe communication
- président de Vivre ensemble 92

etienne.lutz@association-espaces.org

Observatoire de la Précarité et du Mal-Logement

Pierre Maréchal

- groupe de coordination

marechal-domus@orange.fr

Mon épicerie

François Soulage

- groupe de coordination

soulage.francois@wanadoo.fr

Secours catholique

Francis Billon

Henriette Bros-Lemoine

- groupe de coordination
- équipe communication

francisbillon15@gmail.com

henriette.broslemoine@secours-catholique.org

Solidarités Nouvelles pour le Logement

Robert Thomas

- groupe de coordination
- secrétaire de Vivre ensemble 92

robertmthomas@orange.fr

Charte du collectif (extrait)

Objectifs

« Nous, habitants, associations des Hauts-de-Seine, réaffirmons que la lutte contre la pauvreté doit être globale (logement, éducation/formation, emploi, santé, environnement social, etc...), qu'on ne réduit pas la pauvreté en expulsant les populations précaires du département ou en les concentrant sur un même territoire et que la mixité sociale est une réelle nécessité.

Convaincus que le développement de notre département doit se mesurer aussi à la place qu'il donne en toute justice aux personnes vivant des situations de précarité, nous refusons de voir s'installer l'indifférence, l'individualisme et l'affaiblissement du lien social.

Nous voulons nous engager pour développer un véritable « VIVRE ENSEMBLE DANS LE 92 » dans la diversité de nos situations sociales, de nos origines et de nos cultures.

Nous voulons ainsi :

- o **Garantir** que chacun/chacune ait, dans le respect de la dignité humaine :
 - accès à ses droits,
 - accès au logement et à l'hébergement
 - accès à l'emploi et à l'insertion par l'activité économique
- o **Ouvrir et multiplier des espaces de concertation** avec la Préfecture, la Région et le Département, les collectivités locales, les associations, les personnes vivant des situations de pauvreté et d'exclusion, et tous les citoyens,
- o **Agir dans la déclinaison de la stratégie de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale**
- o **Interpeler** les acteurs publics pour toutes situations urgentes et particulièrement graves que pourraient rencontrer les plus fragiles dans le département
- o **Multiplier les initiatives d'échange et de partage**, par exemple : les réseaux de voisinage, d'échanges et de savoirs, les épiceries et boutiques sociales et solidaires, les ressourceries, les possibilités de colocation solidaire...
- o **Construire des réponses** avec ceux qui vivent des situations de pauvreté et d'exclusion, en mettant en place, valorisant et promouvant des actions qui favorisent la participation de tous, dans la fraternité et le respect de chacun
- o **Promouvoir** tout dispositif social innovant et contribuer à l'amélioration des dispositifs existants.

Le collectif appelle tous les acteurs du département à prendre conscience de la situation et à s'engager à lutter contre la pauvreté et l'exclusion. »

Temps forts 2024

	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC
PLÉNIÈRE	18/01		02/04		10/06			16/09				09/12
JOURNÉE DE REFLEXION				28/05								
AG VIVRE ENSEMBLE			02/04									

Faits marquants en 2024

Développement du collectif

Emmaüs Connect et **l'Entraide Protestante Levallois-Clichy**, qui avaient rejoint le collectif en tant qu'associations sympathisantes en 2023, ont confirmé leur participation en tant que membres actifs.



Emmaüs Connect

La dématérialisation s'accélère et transforme tous les services du quotidien : pour renouveler ses papiers d'identité, chercher un logement, accéder à ses droits sociaux, faire un virement bancaire, trouver un emploi... il faut être connecté. Le numérique n'est plus un choix mais une nécessité.

C'est pourquoi depuis 2013, l'association s'est donné pour mission d'accompagner les plus isolés, celles et ceux pour qui l'illectronisme est une double peine : jeunes en insertion, seniors précaires, migrants, personnes sans domicile, sans diplôme ou sans formation.

Emmaüs Connect s'est donné pour mission d'**agir sur toutes les facettes de l'inclusion numérique, en aidant les publics et en formant des acteurs de la solidarité.**



170 000+
personnes aidées
depuis la création de
l'association en 2013



ENTRAIDE
de l'Église Protestante Unie
de Levallois - Clichy

Entraide Protestante Levallois-Clichy

Cette association est gérée par un comité de bénévoles, élu en assemblée générale, qui assure l'organisation des activités.

L'histoire de l'Entraide a commencé en 1912 (année d'inauguration du temple protestant de Levallois-Perret) par un atelier de couture et un lieu de distribution alimentaire. Ensuite, une paroissienne eut l'idée d'un vestiaire.

À l'écoute et au service des personnes et familles, quels que soient leur pays d'origine, leur appartenance spirituelle et leur situation sociale, l'Entraide s'efforce d'organiser ou de soutenir, par elle-même ou en collaboration avec

d'autres associations ayant des buts semblables, toute action d'assistance et de bienfaisance permettant de manifester une solidarité concrète et efficace.

Chaque année, l'Entraide accueille, soutient ou accompagne dans des démarches plus de 600 personnes et organise une braderie. L'association tient une boutique solidaire et effectue également des dons de vêtements à d'autres associations caritatives. Elle apporte une aide financière à plusieurs œuvres et associations partenaires.

Le collectif a accueilli trois nouvelles associations en 2024 en tant que sympathisantes : **SOS Familles Emmaüs Nanterre**, **Nouvelles Voies** et **Accueil Migrants Asnières**.

Contrat départemental des solidarités

- Pacte des solidarités

Le Conseil départemental a adopté, en mai 2024, le Contrat départemental des solidarités. Ce contrat est partie intégrante du Pacte des solidarités, qui est un plan national de prévention et de lutte contre la pauvreté. Cofinancé par le Département et l'État autour de douze actions, relevant de trois axes de travail prioritaires :

- La prévention de la pauvreté, la lutte contre les inégalités dès l'enfance et le soutien aux familles et aux jeunes en difficulté ;
- La lutte contre la grande exclusion, l'accès aux droits des publics en situation de grande fragilité et la lutte contre le non recours ;
- La lutte contre la précarité énergétique des ménages et l'amélioration de l'accès des publics vulnérables à une alimentation de qualité.

Le Département met l'accent sur la prévention des expulsions locatives en renforçant ses équipes mobiles et sur l'accompagnement des personnes âgées isolées.

La priorité est de consolider les dispositifs existants, comme la Caravane solidaire et les partenariats locaux, plutôt que de soutenir de nouvelles actions.

Dans le cadre de notre **collaboration régulière avec les services du Conseil départemental**, nous avons rencontré le lendemain de l'adoption de ce contrat, en mai 2024. [Armelle Tilly](#), Vice-Présidente en charge des solidarités et des affaires sociales, [Anne Drouche](#), Directrice des solidarités territoriales, [Hector Raffaud](#), Directeur insertion sociale et retour à l'emploi et [Luc Molénat](#), Ingénierie de l'insertion, département qualité ressources (cf. page 16).

Le collectif avait apporté sa contribution à l'élaboration de ce pacte en 2023 au cours de rencontres avec [Nadège Baptista](#), Préfète déléguée à l'égalité des chances, le bureau d'études chargé du diagnostic et la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIETS).

Grâce à ces échanges, deux contrats locaux des solidarités ont été obtenus pour des associations du collectif : l'un pour le collectif des épiceries solidaires du 92, l'autre pour Espaces.



Interpellation des candidats aux législatives



Le collectif promeut la coopération entre les différents acteurs et les projets communs en soutien aux populations en difficulté.

Il s'est mobilisé pour informer les citoyens des Hauts-de-Seine des projets portés par les candidats aux élections législatives de juin-juillet 2024.

Pour connaître les intentions et priorités des candidats, nous leur avons envoyé une série de questions, qui appelaient des réponses simples et claires. Nous avons pu transmettre ces questions à 31 candidats et avons reçu six réponses. Elles figurent sur notre site internet.

Questions aux candidates et candidats aux élections législatives

Que vont-ils mettre en place pour :

- **l'accès aux droits fondamentaux**

Garantir à toutes et tous un accès effectif aux droits, au logement, à l'hébergement et à l'emploi ?
Soutenir les associations de solidarité ?

- **la lutte contre le non-recours aggravé par la fracture numérique**

Simplifier les démarches administratives ?
Développer les dispositifs d'« aller vers » et l'accompagnement social ?
Agir contre les discriminations ?
Réouvrir les accueils physiques dans les services publics ?

- **la crise du logement**

Renforcer la loi SRU et supprimer les restrictions récentes ?
Inscrire les objectifs sociaux du Schéma régional de l'habitat dans la loi ?
Annuler les mesures fragilisant les locataires pauvres (RLS, expulsions) ?
Garantir un accueil digne et inconditionnel en centre d'hébergement ?

- **l'insertion professionnelle et RSA**

Supprimer l'obligation de 15h d'activité imposée aux allocataires du RSA et renforcer l'accompagnement vers l'emploi ?
Protéger les plus précaires dans l'assurance chômage ?
Soutenir le programme Territoire Zéro Chômeur Longue Durée (TZCLD) ?

- **la modification de la loi asile-immigration**

Lever les obstacles à la régularisation des travailleurs ?
Garantir le renouvellement des titres de séjour dans des délais acceptables ?
Préserver l'accès à la santé pour toutes et tous ?

- **l'accès à une alimentation digne**

Soutenir le programme Mieux Manger pour Mieux Vivre ?
Développer les épiceries solidaires ?
Garantir un repas gratuit de qualité par jour pour les plus démunis, notamment les jeunes ?

Journée du Collectif du 28 mai 2024

Échanges et réflexions sur la lutte contre la pauvreté dans le 92



Le 28 mai 2024, le collectif a organisé une **journée de travail et de réflexion sur la lutte contre la pauvreté dans le 92**, rassemblant **46 participants issus de 22 associations**, dans les locaux de la paroisse Saint-Gilles à Bourg-la-Reine. Nous les en remercions chaleureusement !

Objectifs de la journée

- Réfléchir ensemble sur l'évolution de l'état de la pauvreté dans le 92 grâce aux chiffres mis à jour de l'Observatoire de la Précarité et du Mal-Logement (OPML) 92 ;
- Croiser les regards et les expériences de nos différentes associations sur leurs divers domaines d'intervention, publics accompagnés, etc. ;
- Continuer à développer les liens entre les associations et nourrir toutes les associations du collectif,
- Identifier les stratégies et axes d'action à mettre en œuvre.

Une analyse collective

La **présentation de la synthèse actualisée de l'Observatoire de la Précarité et du Mal-Logement (OPML) 92** a permis de poser un cadre commun sur la situation sociale du département : logement social, évolution des revenus, chiffres du RSA, taux d'effort, hébergement d'urgence, etc.

Cinq groupes ont ensuite été constitués par territoire :

- Le département du 92 dans son ensemble,
- Vallée Sud Grand Paris,
- Grand Paris Seine Ouest,
- Paris Ouest La Défense,
- Boucle Nord de Seine.

Chaque groupe disposait de fiches donnant les chiffres clés pour analyser les pauvretés sur son territoire. Chacun a pu partager ses expériences, croiser les regards entre associations, et élaborer un diagnostic commun.

Des constats partagés

Les échanges ont permis d'aboutir aux constats communs :

- une précarité grandissante pour les publics accompagnés, en particulier les personnes sans logement ou logées en hôtel social ;
- un accès au logement très limité, avec un recul du logement très social (PLAI) et une application insuffisante de la loi SRU ;
- une fracture numérique persistante, freinant l'accès aux droits ;
- une carence de travailleurs sociaux, rendant difficile l'accompagnement de qualité ;
- une méconnaissance de certaines données essentielles : personnes en hôtel, les jeunes déscolarisés, au chômage ou inactifs (NEET, Not in Education, Employment or Training), expulsions locatives, etc.

Chaque groupe avait des besoins propres à son territoire, mais tous ont souligné l'importance de :

- renforcer la coopération entre associations à l'échelle locale ;
- partager les données pour agir de manière plus pertinente ;
- et construire des plaidoyers communs pour peser davantage dans les instances publiques.

Des propositions d'action concrètes

Des stratégies et des axes d'action à mettre en œuvre ont émergé pour :

L'OPML 92

Produire des informations complémentaires pour permettre à nos réseaux locaux de solidarité comme à nos associations d'avoir un plaidoyer plus précis et de mieux intervenir dans les instances où ils siègent. Les informations demandées concernent les hôtels sociaux, les NEET, des mesures des revenus disponibles.

Le groupe de travail Accès aux droits

- Rechercher des outils pour faciliter l'accès au numérique et les mettre à disposition des personnes en situation de précarité numérique.
- Suivre le parcours d'un groupe de personnes bénéficiaires du RSA dans le département pour pouvoir connaître l'impact de la réforme du RSA conditionné à 15 heures d'activité.

Le groupe de travail Hébergement / Logement

- Mieux connaître le fonctionnement des commissions DALO et des Commissions de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX), et y être mieux représenté.
- Monter en compétence sur l'accompagnement des personnes risquant l'expulsion.
- Participer à la mise à jour et à la vérification des données sur Soliguide (ressources locales).

Le groupe de travail Réseaux locaux de solidarité

- Poursuivre les relations avec les SST (services sociaux territoriaux) et les associer davantage aux réseaux locaux.
- Lancer de nouveaux réseaux locaux inter-associatifs à Malakoff, Antony, Bourg-la-Reine et Puteaux, à l'image de celui de Nanterre ainsi qu'un nouveau groupe de travail provisoire sur l'aide alimentaire.
- Mieux coordonner les acteurs de l'aide alimentaire dans le 92.
- Étudier les nouvelles possibilités de financement offertes par le Contrat départemental des solidarités.

Demandes transversales issues des ateliers

- **Faire connaître des projets inspirants**, au sein et en dehors du Collectif.
- **Mieux connaître les personnes accompagnées** par les associations (statistiques, profils, besoins).
- **Développer les actions communes locales**, comme les campagnes de sensibilisation, les événements solidaires, ou les actions de plaidoyer inter-associatif.

→ Cette journée a donc permis de renforcer les liens entre les associations, de partager des constats solides, et surtout de faire émerger des propositions concrètes et coordonnées pour mieux agir ensemble face à la pauvreté dans les Hauts-de-Seine.

Elle confirme la pertinence d'une **mobilisation collective** dans la durée, ancrée dans les réalités locales, ouverte à la collaboration avec les institutions, et fondée sur l'écoute des personnes concernées.



Nos acteurs témoignent

Roger, Dalila et Christophe soulignent l'intérêt du collectif pour les acteurs membres, par exemple pour monter en compétence dans les sujets travaillés.

Roger Flament, membre de Solidarités jeunes étrangers 92

« Faire partie du collectif a changé beaucoup de choses pour nous. D'abord, le fait de pouvoir prendre les décisions collectivement est un vrai plus. Cela permet d'éviter qu'une seule personne impose ses choix, parfois de manière un peu égoïste, et garantit que chacun puisse donner son avis. On construit ensemble, dans l'intérêt de tous. Ensuite, rejoindre le Collectif nous a donné une visibilité que nous n'avions pas auparavant. En étant associés à d'autres structures, on est plus facilement repérés, plus de gens entendent parler de nous, et donc plus de personnes peuvent bénéficier de notre aide. Cela renforce notre action sur le terrain et nous motive à aller encore plus loin. »

Dalila Bouakkaz, directrice de l'Assol - Maison des chômeurs et précaires

« Le collectif permet d'être le porte-parole des associations, de porter un plaidoyer commun, comme pour les élections municipales. Grâce aux groupes de travail de différentes thématiques, les participants peuvent partager des informations et en apprendre d'autres, comme cela a été le cas avec les résultats de l'enquête sur la domiciliation par les CCAS. Il fait de la veille informationnelle sur les nouveaux décrets et lois ce qui nous permet d'avoir des informations que nous n'aurions pas de nous-mêmes. Le Collectif est aussi en relation avec les institutions comme le Conseil départemental et ainsi peut nous donner des informations sur l'application de la nouvelle réforme du RSA, par exemple. »

Christophe Marmorat, adjoint à la coordination des parcours et conseiller socio-professionnel à Justice Deuxième Chance



« Je suis nouveau salarié à Justice Deuxième Chance. Le collectif m'a permis de découvrir une autre association membre du collectif, Espaces, notamment son dispositif Premières Heures 92 et le chantier d'insertion. Simultanément une conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation du Service pénitentiaire d'insertion et de probation 92 a découvert le dispositif AIR 92 et nous sommes dans une démarche commune vis-à-vis d'Espaces à propos d'une personne sous main de justice que j'accompagne et que j'avais proposée à une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI). Celle-ci trouve qu'elle n'est pas encore assez près de l'emploi, d'où le recours à Espaces, que je ne connaissais pas avant cette mise en lien faite grâce au collectif. »

Concrétisation de deux projets soutenus par le Collectif

Plusieurs rencontres ont eu lieu à l'association Espaces pour suivre l'actualité des travaux d'insertion et notamment les premiers souffles d'AIR 92.

AIR 92



Air 92

L'association Espaces avec les structures Arpeije, Carton Plein et Eureka a lancé un nouveau dispositif fin 2024 : **Air 92** !

Air 92 est un projet pluriannuel de retour à l'emploi qui vise à remobiliser et accompagner socio-professionnellement les personnes vulnérables, sans contact régulier depuis au moins 5 mois avec un acteur du Réseau pour l'emploi (agence France Travail, mission locale ou Cap emploi).

100 bénéficiaires par an soit 300 bénéficiaires sur 3 ans.

Le parcours doit permettre à ses participant.es :

- d'entrer en formation professionnelle,
- d'obtenir un emploi de transition,
- de trouver un emploi durable,
- de créer leur activité.

Pour orienter des personnes concernées, s'adresser à l'association Espaces : orientation@air92.org

Médiateurs : 06 64 69 89 40 (Nord 92) | 06 60 51 73 17 (Sud 92)

Territoire Zéro Chômeur Longue Durée Antony



Après plus de trois ans de mobilisation, le projet Territoire Zéro Chômeur Longue Durée à Antony a franchi toutes les étapes pour devenir, en 2024, le **premier territoire habilité du département**. Le 7 octobre, la convention a été officiellement signée par l'association Antraide, la municipalité, le Département, France Travail et la Préfecture, permettant l'ouverture, le 14 octobre, de *La Trouvaille*, première entreprise à but d'emploi (EBE) des Ateliers d'Antraide Antony. Cette EBE prévoit d'embaucher à terme 80 personnes exclues de l'emploi, dans des activités utiles : ressourcerie, recyclerie vélo, conciergerie sociale, atelier informatique et futur FabLab.

Cette réussite est le fruit d'un engagement collectif : élus, services publics, associations, bénévoles, citoyens et acteurs de l'emploi ont uni leurs forces pour faire émerger une réponse locale, humaine et durable au chômage de longue durée.

Le collectif salue cette dynamique locale qui a pu parvenir à son terme dans ce territoire. C'est une avancée concrète vers le droit à l'emploi pour toutes et tous.

LES GROUPES DE TRAVAIL ET DE PROJET

Principaux sujets de chacun de ses groupes en 2024 :

Accès aux droits

- Droit des étrangers
- Domiciliation
- Droits sociaux
- Lutte contre la fracture numérique

Projet insertion numérique

Projet nouveau RSA

Hébergement – Logement

- Intervention de membres des associations dans différentes instances
- Ateliers de l'Observatoire de la Précarité et du Mal-logement (OPML) 92
- Webinaire de l'OPML 92 sur la mixité sociale
- Plaidoyer
- Elaboration d'un guide local pour l'accès au logement et à l'hébergement (GOALH)

Projet guide local pour l'accès au logement et à l'hébergement (GOAHL)

Réseaux locaux de solidarité

- Réseau local de solidarité à Nanterre
- Avancée des Réseaux locaux de solidarité

	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC
GT ACCES AUX DROITS	19/01		19/03			03/06			26/09		29/11	
PROJET ENQUÊTE RSA						24/06	17/07		24/09			
GT HÉBERGEMENT / LOGEMENT	23/01		26/03			27/06			30/09		25/11	
PROJET GOAHL	23/01	05/02 14/02	26/03			27/06			30/09		25/11	
GT RÉSEAUX LOCAUX									17/09		05/11 27/11	

Accès aux droits

21 associations sont membres de ce groupe de travail :

Accueil Migrants Asnières, Action Catholique Ouvrière, l'Assol - Maison des Chômeurs, ATD Quart-Monde, Emmaüs Connect, Entraide Protestante Bois-Colombes-Asnières, Espaces, Habitat et Humanisme IdF, Observatoire de la Précarité et du Mal-Logement du 92 (OPML 92), la Maison de la Solidarité, Mon Épicerie, Nouvelles Voies, Scarabée, le Secours Catholique 92, le Secours Populaire 92, Solidarité Jeunes Étrangers 92, Solidarités Nouvelles pour le Logement 92 (SNL 92) et SOS Familles Emmaüs Nanterre.

Associations hors collectif participant également à ces réunions de travail :
La Cimade, la Ligue des droits de l'Homme 92 et RESF 92.

En 2024, ce groupe de travail s'est réuni cinq fois.

Ce GT veille à ce que toutes les personnes aient un accès égal à leurs droits et ne se trouvent pas dans une spirale d'exclusion. Il dialogue avec les institutions afin d'alerter sur les dysfonctionnements.

Droit des étrangers



Les principaux dossiers

Loi asile et immigration

L'année 2024 a été marquée par la **publication de la loi du 26 janvier 2024 pour « contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » et ses décrets d'application de juillet 2024.**

Les principales mesures visent à durcir les conditions d'Admission exceptionnelle au séjour (AES) et les mesures d'éloignement, précarisant davantage les personnes en situation irrégulière.

L'attente des mesures d'application, connues au cours de l'année (et début 2025) a généré beaucoup d'inquiétude chez les personnes concernées et nécessité un gros travail d'échanges d'informations entre les associations membres du GT et de mobilisation pour former les bénévoles aux nouvelles procédures et à leurs conséquences.

Les dysfonctionnements administratifs

Les conditions de renouvellement de titre de séjour, obtention de titres de plein droit et titres pour soins se sont considérablement dégradées en 2024. La dématérialisation des services accentue encore ces difficultés, que ce soit lorsqu'un rendez-vous est nécessaire (sous-préfectures d'Antony et Boulogne) ou lorsque la démarche est totalement dématérialisée (« démarches simplifiées » à Nanterre).

L'obtention d'un rendez-vous pour déposer un dossier de demande d'AES à la préfecture reste un véritable parcours du combattant (au minimum 18 mois).

Le suivi des mineurs non accompagnés (MNA)

De nombreux jeunes se retrouvent à la rue faute de reconnaissance par l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Plusieurs cas ont été documentés et transmis aux institutions concernées.

Les principaux rendez-vous

Des rencontres régulières avec les institutions ont été instituées pour favoriser une bonne circulation des informations et la complémentarité de nos actions.

Préfecture de Nanterre

Rencontre, le 23 mai 2024, avec [le Secrétaire général de la préfecture, Pascal Gauci](#), [la Directrice de l'immigration et de l'intégration, Christine Le Mee](#), et [les cheffes de bureau, Nathalie Laurent-Le Roy et Marie Abdou](#).

Nous avons pu avoir des réponses à nos questions :

- Un **travail d'harmonisation des pratiques entre la préfecture et les sous-préfectures** est en cours pour le renouvellement des titres de séjour, afin de limiter les ruptures de droits consécutives aux rendez-vous impossibles.
- La préfecture **manque de personnel** pour traiter toutes les demandes, priorité est donnée aux renouvellements de titres de séjour. La majorité des demandes sont traitées dans des délais raisonnables, mais certains cas dépassent un an avec des récépissés successifs. Pour ces situations, un contact direct par mail est recommandé : pref-bse@hauts-de-seine.gouv.fr.
- Pour l'Admission Exceptionnelle au Séjour (AES), les **personnes ayant travaillé sous alias** peuvent demander une régularisation, mais des preuves tangibles doivent être apportées.
- La préfecture ne prévoit **aucune alternative à la dématérialisation des démarches**, malgré l'impact sur les personnes en précarité numérique.

Sous-préfecture d'Antony

Rencontre, le 25 avril 2024, avec [le Sous-Préfet d'Antony, Benoît Trevisani](#).

Cette rencontre a permis de préciser :

- **les conditions de prise de rendez-vous et de l'accueil physique** : l'accueil physique à Antony a été élargi à cinq jours par semaine, avec une réduction du temps d'attente constatée, la demande de rendez-vous reste supérieure aux disponibilités. Environ 870 rendez-vous ont lieu chaque semaine ;
- **l'information aux usagers** : le site internet des sous-préfectures a été mis à jour, mais les agents n'ont pas la main sur les contenus. Une alerte prévient désormais les personnes de l'expiration imminente de leur titre de séjour. Un document d'explication devrait être remis aux usagers.
- **le refus de rétablir des rendez-vous en journée** pour les personnes nécessitant un accompagnement social, en raison de contraintes logistiques.
- la **transition complète vers ANEF en 2025** est présentée comme une solution aux dysfonctionnements actuels, malgré les difficultés de prises de rendez-vous en ligne et bugs informatiques constatés ;
- **une plainte** a été déposée auprès du procureur de la République **contre les réseaux frauduleux** qui captent les rendez-vous.
- **le manque de moyens et les priorités administratives** : aucun poste supplémentaire n'a été créé pour améliorer le traitement des dossiers, dans un contexte national de réduction des dépenses publiques.

Domiciliation



L'accès à une adresse administrative est un enjeu crucial pour de nombreuses personnes car c'est l'étape indispensable pour accéder à tous les autres droits.

Participation aux travaux de la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) des Hauts-de-Seine, sous l'égide du Préfet de département

Le GT a participé à la rédaction du nouveau schéma départemental de domiciliation des personnes sans domicile stable, pour améliorer l'accès à une adresse administrative pour les personnes en situation de grande précarité. Plusieurs fiches actions ont été validées, il reste à les mettre en œuvre.

Enquête sur les conditions d'accès à la domiciliation

Une enquête inter associative a été menée dans les quinze plus grosses villes de chaque département francilien pour identifier les critères restrictifs appliqués par les CCAS. Cette enquête permettra de mesurer ensuite les améliorations et les actions correctives.

Droits sociaux



Rencontre avec les responsables du Conseil départemental

Rencontre avec la Vice-Présidente en charge des solidarités et affaires sociales, Armelle TILLY, la Directrice des services de solidarité territoriales, Anne Drouche, le Directeur de l'insertion sociale et du retour à l'emploi, Hector Raffaud, et Ingénierie de l'insertion, Luc Molénat, le 14 mai 2024

Le Pacte des solidarités, décliné dans les Hauts-de-Seine en Contrat départemental des Solidarités, a été construit avec la préfecture, le bureau d'étude, les associations, et est piloté par Hector Raffaud.

Les grands enjeux retenus par le département sont la lutte contre la précarité énergétique et l'aide alimentaire. L'accès à l'emploi a été écarté car il est traité dans le cadre de France Travail.

L'axe alimentaire inclut la lutte contre la précarité alimentaire, l'aide à la structuration des réseaux associatifs d'approvisionnement et des actions, avec un enjeu qualité des produits et d'éducation à santé.

Toutefois une attention particulière est portée à :

- la prévention des expulsions locatives, en lien avec l'ADIL, mais sans aucune donnée sur le nombre d'expulsion ;
- l'aller vers, grâce à la Caravane solidaire, pensé comme un service de solidarité territoriale mobile, et le Bus des femmes de l'Institut des Hauts-de-Seine ;
- les personnes âgées isolées, avec Unicités.

La priorité est de consolider les actions existantes, plutôt que d'en initier de nouvelles.

Les sujets sensibles à suivre :

- La situation s'améliore dans les SST, avec un taux de couverture en ressources humaines de 80% malgré des tensions à Nanterre et Asnières-Gennevilliers. Un nouveau pôle social est ouvert à Clichy, ceux d'Asnières et Antony disposent de nouveaux espaces.
- Le département prévoit l'ouverture de nouvelles structures d'accueil pour l'Aide sociale à l'enfance (ASE) : la Maison de l'Avenir à Nanterre en 2026 et une Maison des adolescents à Rueil.
- Deux infirmières dédiées aux mineurs non accompagnés (MNA) sont en cours de recrutement. Un travail est engagé pour faciliter l'autonomie des jeunes et leur accompagnement vers l'apprentissage.

Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE)

Le collectif a participé aux travaux de l'ODPE lors des comités pléniers qui ont défini les prochains axes de travail. Le schéma d'organisation sociale et médico-sociale 2024-2028 y a été présenté et a pour objectif d'assurer l'organisation territoriale et l'accessibilité de l'offre de services sociaux et médico-sociaux de proximité pour la population et en fonction des besoins sociaux du département.

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Le partenariat que nous avons avec la CAF permet la diffusion des informations de la CAF auprès des associations tels que les moyens de contact privilégiés (contact mail réservés aux partenaires) et les supports de formation à la disposition des associations membres.

Nous avons relayé tout au long de l'année leurs différents webinaires et y avons participé.

Lutte contre la fracture numérique



Trop de personnes rencontrent encore des difficultés pour effectuer leurs démarches administratives par voie dématérialisée.

Le collectif s'est mobilisé pour :

Participer à la feuille de route France Numérique Ensemble

L'agence nationale à la cohésion des territoires (ANCT) pilote ce dispositif. Chaque département doit dessiner sa feuille de route. Nous avons apporté nos suggestions à la fiche projet n°8 « Lever les freins psycho-sociaux au numérique ».

Le maintien d'accueils physiques

Parce que le non-recours aux droits ne cesse d'augmenter, nous avons interpellé les pouvoirs publics sur la nécessité de maintenir des guichets physiques, en particulier dans les services de la préfecture, de la CAF et de France Travail. Le collectif avait sollicité tous les sénateurs du 92, en décembre 2023 pour que la proposition de **loi sur la réouverture des accueils physiques dans les services publics** du 30 novembre 2023 soit mise à l'ordre du jour du Sénat et promulguée. Ce n'est toujours pas fait. Le collectif a renouvelé, en 2024, la demande en enjoignant toutes les associations à envoyer chacune de leur côté un courrier similaire.

Groupe projet Inclusion Numérique

Nous avons lancé un nouveau projet d'analyse qualitative sur les difficultés de l'inclusion numérique.

L'objectif de ce groupe est d'identifier les difficultés et obstacles que vivent les personnes qui ne s'adaptent pas au monde numérique. Il est important d'écouter les remarques de ces personnes pour les analyser, puis élaborer des préconisations aux institutions et différents acteurs pour améliorer l'inclusion.

Une enquête sera lancée courant 2025 pour écouter la voix des personnes qui vivent cette exclusion.

Groupe projet nouveau RSA

Alertés par plusieurs associations, le collectif a créé un groupe projet pour suivre le déploiement de la nouvelle loi du 18/12/23, dite "loi pour le plein emploi" qui conditionne notamment le versement des allocations du Revenu de Solidarité Active (RSA) à une activité de 15h par semaine.

Inscrit automatiquement à France Travail, l'allocataire élabore et signe un contrat d'engagement avec l'organisme chargé de son accompagnement.

La loi, qui reste très vague sur la notion d'activité et le niveau d'intensité de l'accompagnement, nous préoccupe dans son interprétation et mise en œuvre. En effet, dans les départements qui ont expérimenté ces nouvelles dispositions en 2024, le taux de non-recours au RSA était supérieur de 5 points à celui des autres départements.

Notre crainte est que, sans prise en compte de la réalité des nombreuses situations de fragilité, le taux de non recours qui est déjà de 35% continue à augmenter, et que la pauvreté gagne encore du terrain. Le collectif a décidé de mener une **enquête qualitative**, pour mieux écouter la voix de celles et ceux qui vivent ces nouvelles contraintes et conditions d'accompagnement, afin de témoigner en retour des réalités objectives des allocataires.

Du recueil des entretiens que nous mènerons, nous établirons des recommandations pour l'accompagnement des personnes qui entrent dans ce nouveau dispositif. Un suivi au cours de l'année sera également proposé aux personnes pour mesurer l'évolution de leur situation et leur faire un retour sur notre étude.

Plusieurs institutions se sont déjà montrées très intéressées par cette étude.

PERSPECTIVES 2025 :

En 2025, le GT poursuivra ses actions en renforçant :

- **le dialogue avec les institutions** pour améliorer l'accès aux droits des étrangers et lutter contre les blocages administratifs ;
- **Le suivi des réformes sociales** pour mesurer leurs effets, alerter si besoin et proposer s'il le faut des ajustements ;
- **Le lancement des enquêtes sur l'inclusion numérique et sur le nouveau RSA** en collaboration avec des acteurs spécialisés et des étudiants de l'université Paris Nanterre.

Une attention particulière continuera d'être portée :

- à la **mise en œuvre de la loi asile-immigration** et à ses conséquences pour les droits des personnes étrangères ;
- au vote par le Sénat de la **loi votée à l'Assemblée Nationale le 30 novembre 2023** et à sa mise en œuvre effective.

Hébergement - Logement



Huit associations sont membres de ce groupe de travail :

L'Assol, ATD Quart Monde, Entraide Protestante Bois-Colombes-Asnières, Espaces, la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), Habitat et Humanisme IdF, l'Observatoire de la précarité et du mal-logement (OPML) 92, Scarabée, le Secours Catholique 92, le Secours Populaire 92 et Solidarités nouvelles pour le logement (SNL) 92.

Le groupe de travail hébergement logement réunit les membres d'associations impliqués dans les questions d'hébergement et de logement. Ce groupe est un lieu de partage des expériences de terrain et permet le développement de coordinations notamment dans les différents commissions départementales ou territoriales, de formations, initient des plaidoyers, favorisent des rencontres et échanges, entre nous et avec les institutions

En 2024, il s'est réuni cinq fois en séance plénière et a organisé des réunions intermédiaires de rencontre avec des acteurs ou pour approfondir des sujets.

Participation à des instances

Un certain nombre d'associations du CCF 92 sont présentes dans des instances concernant les problématiques de logement :

La commission départementale de médiation (COMED) (droit à l'hébergement opposable/droit au logement opposable) DAHO/DALO : Habitat et Humanisme, Secours Catholique, Solidarités Nouvelles pour le Logement et **le comité de veille DALO** animé par la Fondation Abbé Pierre (future Fondation pour le Logement des Défavorisés) et le Secours Catholique ;

Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) : Fédération des acteurs de la solidarité, Secours Catholique, Solidarités Nouvelles pour le Logement ;

L'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) : Secours Catholique ;

Les conférences intercommunales du logement (CIL) du 92 : Fédération des acteurs de la solidarité, Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement, Fondation Abbé Pierre (future Fondation pour le Logement des Défavorisés), Habitat et Humanisme, Secours Catholique, Secours Populaire, Solidarités Nouvelles pour le Logement.

Concernant les CIL, nous observons une qualité inégale de fonctionnement de ces instances :

- **La CIL de Boucle Nord de Seine** est particulièrement active.

La convention intercommunale d'attribution (CIA) signée entre les maires et les bailleurs est mise en œuvre ainsi que le plan partenarial de la demande et de la gestion des demandeurs (PPGDID) (cotation et information des demandeurs). Des commissions ou groupes de travail traitent régulièrement du relogement des personnes DALO historiques ainsi que du peuplement des résidences fragiles (familles considérées comme fragiles) ; il existe une coordination des attributions ; la Fondation Abbé Pierre (future Fondation pour le Logement des Défavorisés) a fait une enquête sur le fonctionnement des guichets d'accueil.

- **La CIL de Paris Ouest La Défense** (POLD) a commencé l'élaboration du PPGDID (dont la cotation d'attribution est actuellement à l'arrêt).
- **La CIL de Grand Paris Seine Ouest** (GPSO) est active. Elle a élaboré sa CIA, son PPGDID et mis en place sa commission de coordination. Elle s'est mobilisée sur le peuplement des nouvelles résidences.
- **La CIL de Vallée Sud Grand Paris** (VSGP) ne s'est plus réunie depuis 2020.

Le GT hébergement Logement a rencontré le plus important bailleur du département, Seine Ouest Habitat et Patrimoine (SOHP) pour échanger sur les problématiques de relogement des publics prioritaires notamment.

Ateliers de l'Observatoire de la Précarité et du Mal-logement (OPML) 92



L'objectif des ateliers est de procurer aux membres des associations des éléments pour appuyer les échanges avec les responsables locaux en partant des données recueillies par l'OPML 92.

2024 : deuxième vague de ces ateliers

Les données et analyses qui concernent la place des foyers à faibles revenus dans nos communes et territoires ont été développées.

L'accent est mis principalement sur le logement en approfondissant quatre questions :

- La mixité sociale et sa dynamique ;
- Les faibles revenus et leurs conditions de logement ;
- Le mal-logement, la place grandissante de l'hébergement ;
- Comment la crise du logement frappe les faibles revenus.

Sont également évoquées les politiques spécifiques mises en œuvre :

- La question du logement social (dont la loi SRU, la loi de mixité sociale)
- L'accessibilité des foyers aux faibles revenus au logement social.

Enfin le rôle que jouent les associations sur le territoire a été examiné. Ce dernier point était nouveau et a permis de cartographier les différents types d'associations qui concourent au soutien des populations fragiles notamment en s'appuyant sur le Soliguide, application qui s'impose.

Des formations de sensibilisation qui tiennent compte des spécificités de chaque territoire

Quatre ateliers ont été organisés :

- Vallée sud Grand Paris en novembre 2023,
- Grand Paris Seine Ouest en janvier 2024,
- Boucle Nord de Seine en mars 2024,
- Paris Ouest La Défense en décembre 2024.

L'audience de la deuxième vague a été deux fois plus importante que celle de la première. Environ 100 délégués des associations du collectif, élus, membres de CCAS ainsi que neuf associations hors collectif étaient présents. 27 communes du département sur 36 étaient représentées, particulièrement Antony, Asnières, Boulogne-Billancourt, Bourg-la-Reine, Colombes, Fontenay-aux-Roses, Meudon.

Tous les supports de présentation de ces ateliers sont disponibles sur le site de l'OPML 92 : <http://www.precaritelogement92.fr/ateliers-opml-92-2023-2024/>

Un webinaire sur la mixité sociale

L'OPML 92 poursuit son action d'information sur les questions de précarité et de mal-logement en organisant des matinées sous forme de webinaire de deux heures. Le thème traité en 2024 étant la mixité sociale. Pourquoi ?

La mixité sociale est fréquemment invoquée tout particulièrement dans les politiques du logement, depuis la loi SRU jusqu'aux pratiques d'attributions de logements sociaux et dans le domaine scolaire, à un moment où les disparités spatiales et les inégalités ont tendance à s'accroître.

Mais quels sont les enjeux qui se cachent derrière ce terme, de quels outils disposent les acteurs pour « mettre en œuvre la mixité sociale » sur le terrain et quels en sont les effets, pour qui, pourquoi et où ?

Ce webinaire a eu lieu le 11 juin et a réuni près de 70 personnes dont près d'une soixantaine habitant dans vingt communes du 92. La moitié de ces participants étaient membres d'associations du Collectif Citoyens Fraternels 92.

Plaidoyer

Des actions de plaidoyer ont été menées lors du vote du Schéma régional de l'hébergement et du logement de la Région Ile-de-France et à l'occasion des enquêtes publiques concernant les Plans locaux d'urbanisme intercommunal (PLUi) (VSGP)

Courrier du réseau local de Meudon pour le projet ONERA qui doit permettre un projet ambitieux de logements en respectant une mixité sociale.

Le Comité Meudonnais contre la Précarité et le Mal Logement, collectif local regroupant plusieurs associations membres du Collectif Citoyens Fraternels 92, a adressé, le 26 novembre 2024, une lettre au

Maire avec copie au Sous-préfet représentant l'Etat et au Directeur de Grand Paris Aménagement, pour appuyer l'avant-projet présenté le 7 octobre de la construction de 600 logements dont 30 % de logements sociaux sur un terrain de treize hectares qui sera libéré par l'ONERA en 2027.

Ce projet est vivement contesté par le Comité de sauvegarde des sites de Meudon qui voudrait limiter la construction à 150 logements.

Ce courrier a rappelé qu'à Meudon, qui certes dispose de 27,5% de logements sociaux, il est néanmoins difficile de se loger localement notamment pour les foyers les plus précaires.

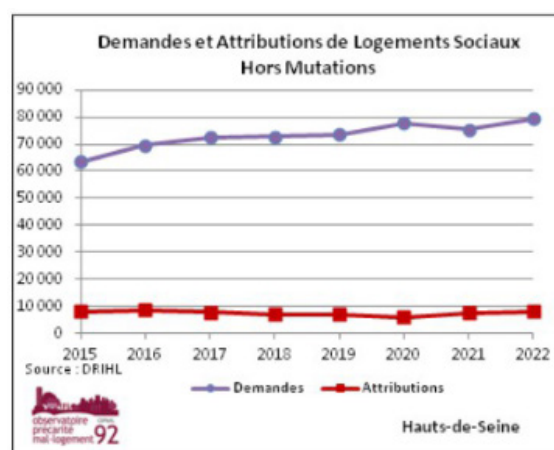
Il rappelle aussi que les délais moyens d'attente pour un logement social sont proches de 8 ans et le nombre de logements sociaux à faible loyer ne permet pas de respecter l'obligation d'attribuer annuellement 25% de logements aux demandeurs du premier quartile.

Groupe projet guide d'orientation pour l'accès au logement et à l'hébergement (GOALH)

Les personnes à la recherche d'un logement ou d'un hébergement sont de plus en plus nombreuses :

73 610 en 2019, 79 416 en 2022 et les attributions de logements sociaux sont toujours de l'ordre de 10 % : 7 153 en 2019, 8 026 en 2022. Les acteurs des associations, qui rencontrent les personnes en recherche de logement ou d'hébergement, ont remonté leurs difficultés et leurs besoins d'aide pour les guider au milieu des différentes instances qui fonctionnent selon des règles peu transparentes.

Le GT Hébergement-logement a créé un groupe projet pour le GOAHL qui apporte des réponses concrètes, adaptées aux différentes situations de mal-logement et aux réalités locales. Un inventaire des nombreuses ressources existantes a été réalisé. Celles-ci sont riches mais sont souvent trop généralistes et peu adaptées aux situations locales.



Le groupe a commencé son étude par la rencontre des acteurs clefs :

- le **SIAO 92** dans ses deux composantes, insertion-logement et urgence,
- l'**Agence départementale pour l'information sur le logement (ADIL) 92** pour les questions d'expulsion,
- des conseillers de quelques associations du collectif.

Cela a permis de redéfinir le projet qui va commencer par l'élaboration d'un prototype qui sera testé sur le terrain, avant le déploiement envisagé d'un outil digital.

Une fiche projet a été élaborée pour présenter le GOAHL à tous les acteurs associatifs et aux financeurs.

PERSPECTIVES 2025 :

En 2025, le GT poursuivra ses actions en renforçant :

- **Le déploiement du prototype** dans certaines communes cibles ;
- **La réalisation du GOAHL et sa diffusion** auprès des membres du collectif et des acteurs s'occupant d'hébergement/logement ;
- **La disponibilité du GOAHL sur internet.**

Réseaux locaux de solidarité

Huit associations sont membres de ce groupe de travail :

Action Catholique Ouvrière, l'Assol, Carton Plein, Entourage, Entraide Protestante Bois-Colombes-Asnières, Mon Épicerie, les Petits frères des pauvres, le Secours Catholique 92, le Secours Populaire 92.

Le GT Réseaux locaux de solidarité s'est réuni trois fois en 2024, c'est la suite logique de la démarche collective du CCF 92 à l'échelle d'une commune. La difficulté rencontrée est celle des acteurs de terrain qui sont déjà trop sollicités. La coordination des associations locales demande un délai assez long de mise en route. Elle repose sur la disponibilité et l'implication d'un responsable reconnu.

Objectifs et missions

Issu des décisions de la journée du collectif 2023, ce groupe a pour mission d'identifier les communes où structurer des rencontres entre associations de solidarité agissant sur le même territoire communal.

L'objectif est de favoriser la constitution de réseaux locaux de solidarité grâce aux responsables associatifs locaux qui acceptent de s'engager dans cette voie. Ces réseaux par commune doivent permettre :

- une meilleure connaissance mutuelle entre acteurs locaux par des relations régulières entre les associations qui agissent dans le domaine de la solidarité, qu'elles appartiennent ou non, directement ou à travers leur structure départementale, au Collectif Citoyens Fraternels 92 ;
- une coordination efficace évitant les doubles emplois et favorisant la complémentarité des actions et un échange de pratiques ;
- une représentation collective plus unie et donc ayant plus de poids auprès des autorités municipales et départementales sur les sujets qui nous préoccupent. Nous prévoyons notamment de solliciter les candidats aux prochaines élections municipales sur leurs projets sociaux et solidaires.

Avancée des Réseaux locaux de solidarité

Le premier réseau a vu le jour à Nanterre et quatre autres sont en cours de formation dans quatre communes du département, en prenant appui sur des responsables locaux des grandes associations membres du collectif.

Focus sur le réseau local de Nanterre

L'expérience de Nanterre illustre le développement progressif d'un réseau local. Démarrant avec 13 associations, il en compte aujourd'hui 15, dont dix sont les antennes locales des principales associations membres du collectif (Secours Populaire, Secours Catholique, Petits Frères des Pauvres ...) et cinq sont des associations locales implantées dans les quartiers populaires ou engagées sur l'emploi.

Le processus de recrutement s'est fait progressivement, par des contacts personnels, élargissant le cercle au fil des rencontres. Initialement, l'idée était de laisser le groupe décider de son organisation. Cependant, cette approche a montré ses limites, le réseau reposant sur des relations personnelles de l'animateur qui lui faisaient confiance pour animer ce groupe. La question d'une animation collective viendra plus tard lorsque, au fil des rencontres, des associations nouvelles, moins connues, auront rejoint le réseau.

Une démarche de connaissance mutuelle

Lors de la première rencontre, l'objectif était de mieux nous connaître en identifiant les points communs entre les associations participantes. Cependant, cette démarche n'a pas suscité l'adhésion attendue. En réaction, les trois réunions suivantes, qui ont rassemblé à chaque fois une quinzaine de participants, ont adopté une approche différente : chacune a été organisée dans les locaux d'une association membre, ce qui a permis une immersion directe et une compréhension approfondie des actions de l'association accueillante. C'est ainsi que des points communs entre l'association présentée et les associations invitées sont apparus.

Bénéfices et enjeux

- Plusieurs constats majeurs émergent de ces rencontres :
- la nécessité de rompre l'isolement des associations et de mieux comprendre leurs activités respectives, de découvrir des pratiques ou des actions que nous ne connaissons pas ;
- l'importance d'une meilleure coordination pour optimiser les ressources et éviter les doubles emplois ;
- trouver aussi des idées nouvelles, abandonner des actions au profit d'associations mieux placées pour les mener, à un moment où c'est important car nos associations se préparent à vivre des moments difficiles.

Nous essayons de parler de nos difficultés car c'est essentiel à une collaboration renforcée, mais cela reste un exercice délicat. Il faut sans doute attendre que nous nous connaissions mieux.

PERSPECTIVES 2025 :

Les **relations avec les institutions publiques** seront au cœur des prochaines rencontres du réseau de Nanterre. Ces discussions viseront, si c'est possible, à déterminer les attentes et propositions communes des associations vis-à-vis des pouvoirs publics.

Le GT poursuivra ses actions pour **créer de nouveaux réseaux locaux** : Antony, Malakoff, Puteaux.

Témoignages

François Soulage, animateur du réseau local de solidarité de Nanterre et du groupe de travail Réseaux locaux de solidarité du collectif

« J'ai adhéré dès le départ à cette démarche que le collectif a lancée dans les communes du département, en s'appuyant sur les associations membres. J'avais conscience que le développement de réseaux locaux de solidarité était capital pour éviter de se « marcher sur les pieds » dans une même commune, de mieux répartir les forces et de travailler en complémentarité entre associations dans une relation commune avec les institutions publiques.



J'ai moi-même contribué à créer l'épicerie sociale et solidaire de Nanterre en 2019. J'ai réussi, alors, à réunir plusieurs partenaires autour de ce projet, en lien avec la Mairie. Il fallait continuer à rechercher une complémentarité entre nous, dans une période où les moyens des associations sont en diminution. Ainsi nous pouvons mieux nous épauler mutuellement dans nos activités actuelles ou dans celles que nous pourrions créer ensemble. Cela permet aussi à de petites associations locales qui n'appartiennent pas à un collectif ou une fédération, de sortir de leur isolement, comme c'est le cas dans le réseau de Nanterre. »

Francis Billon, membre du groupe de travail Réseaux locaux de solidarité

« A Malakoff, il y a une vraie dynamique associative autour des sujets de précarité. En créant l'épicerie solidaire la Porte Bleue, il y a quatre ans, nous avons rapidement tissé des liens avec les Restos du Coeur, le Secours Populaire, le Secours Catholique, Scarabée, RSF et d'autres associations, mais bien sûr aussi avec le CCAS de la ville. Nous avons des préoccupations communes, voire des ambitions communes, mais nous ne nous connaissons pas assez pour être plus efficaces et complémentaires. Constituer un réseau local de solidarité serait certainement une opportunité pour croiser nos regards et améliorer le vivre ensemble. »

Perspectives 2025

Continuer à oeuvrer pour un meilleur vivre ensemble
Intégrer de nouvelles associations
Fêter les 10 ans du collectif



TEMPS FORTS DU COLLECTIF 2025

	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC
PLÉNIÈRE		03/02 14h		07/04 15h					16/09 14h30			09/12 14h30
JOURNÉE DU COLLECTIF					27/05							
AG VIVRE ENSEMBLE				07/04 14h								
GT ACCÈS AUX DROITS		06/02 14h	27/03 10h			06/06 14h			19/09 10h		27/11 14h	
GT HÉBERGEMENT / LOGEMENT	22/01 10h		25/03 10h			03/06 10h			23/09 10h		25/11 10h	
PROJET GOAHL	22/01 14h		25/03 14h			03/06 14h			23/09 14h		25/11 14h	
GT RÉSEAUX LOCAUX	15/01 14h Visio			08/04 11h Visio		10/06 14h Visio			17/09 14h Visio			02/12 14h Visio

Association de moyens

Vivre ensemble dans le 92



L'association Vivre ensemble dans le 92, créée en 2020, a pour objet de fournir les moyens nécessaires au Collectif Citoyens Fraternels 92 pour répondre aux objectifs fixés dans sa charte et accomplir les actions ouvertes à tous qui en découlent.

Toute association de solidarité agissant dans les Hauts-de-Seine peut demander à rejoindre le collectif. L'intégration d'une association au sein du collectif passe par l'adhésion à la charte du collectif présentant ses valeurs et ses objectifs. Fin 2024, 25 associations sont adhérentes à Vivre ensemble dans le 92.

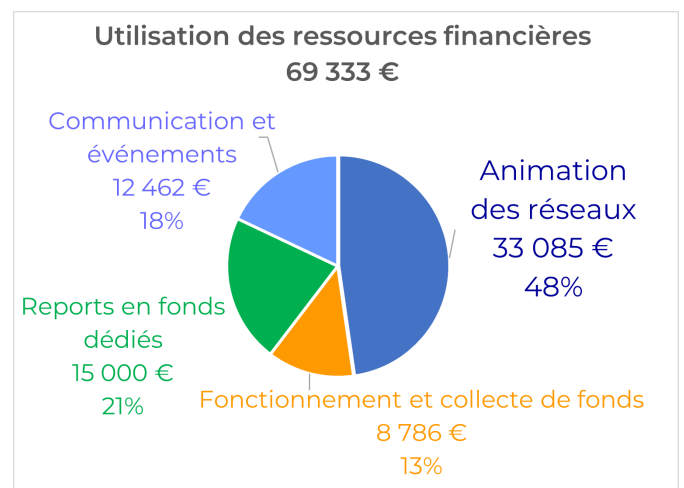
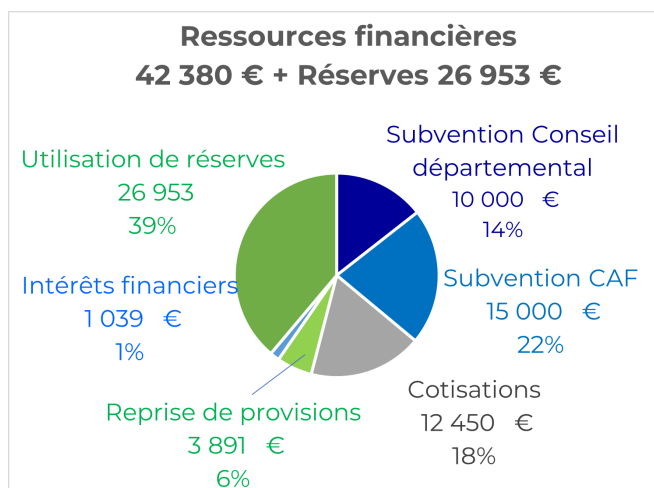
Vivre ensemble dans le 92 finance pour l'essentiel la chargée de projet qui anime activement le Collectif Citoyens Fraternels 92. Son rôle est essentiel pour maintenir la dynamique et la qualité des réunions, et la coordination des nombreux acteurs actifs des associations qui interviennent dans tous les projets et groupes de travail. Cette animation passe par l'organisation des groupes de travail mis en place et des réunions plénières (5) synthétisant les travaux de ces groupes de travail définis pour répondre aux missions fixées :

- Groupe de travail Accès aux droits,
- Groupe de travail Hébergement et logement,
- Groupe de travail Réseaux locaux de solidarité,
- Groupe de travail Journée de réflexion (qui a eu pour objectif de définir la stratégie du collectif).

Ces travaux ont donné lieu à un événement, la journée de réflexion, et à l'élaboration des outils de communication. Ces activités ont permis de développer les actions des différents membres du collectif et d'améliorer les relations avec les instances départementales.

Le volet communication et relation avec toutes les institutions présentes dans le département est crucial, il participe à la reconnaissance de notre action.

Parler d'une seule voix de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est précieux et a ainsi pu être amélioré.



L'animation des associations membres du collectif représente 70 % du temps de travail de la chargée de projet et l'organisation des événements et de la communication 24 % de son temps. Avec le report en fonds dédiés et les frais de fonctionnement, regroupant les frais de locaux, de commissariat aux comptes et les frais divers, le total des charges s'élève à 69 333 €.

Les financements proviennent : :

- d'une subvention du **Conseil départemental** (10 000 €),
- d'une subvention de la **CAF** (15 000€),
- des **cotisations** fournies par les membres (12 450 €),
- d'une reprise de taxe sur les salaires (3 891€),
- et d'intérêts financiers (1 039€).

Les produits, avec les intérêts financiers, s'élèvent à 42 380 €. Le résultat négatif est de 26 953 €, en raison de financements publics inférieurs à ceux attendus. Heureusement, les réserves ont pu combler ce déficit.

Le Collectif Citoyens Fraternels 92 fonctionne également grâce au travail des bénévoles des différentes associations membres s'impliquant dans le collectif et ses groupes de travail. En 2024, le bénévolat valorisé est estimé à 55 000 €.

Dans un contexte très tendu pour 2025, des demandes de subvention ont été déposées afin d'assurer la pérennité de notre contribution dans la dynamique de lutte contre la précarité dans le département des Hauts-de-Seine auprès :

- du Conseil départemental des Hauts-de-Seine,
- du Conseil régional de l'Ile-de-France,
- du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) dans le cadre du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA),
- de la CAF.

Des demandes de contributions financières ont également été faites auprès de fondations intéressées par l'action sociale.





Tél. : 06 30 66 36 18
bonjour@citoyensfraternels.org

www.citoyensfraternels.org